

Arrêté de délégation temporaire des fonctions d'état civil à Mme Zlatka HERCEG-GALESNE, conseiller municipal

DG_A_23_021

Le Maire de Pacé,

- VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;
- **CONSIDERANT** que les adjoints sont dans l'impossibilité de remplir le samedi 26 août 2023 à 14h00 leurs fonctions d'officier de l'état civil ;
- **CONSIDERANT** les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau sont eux-mêmes empêchés,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Madame Zlatka HERCEG-GALESNE, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier de l'Etat Civil.

ARTICLE 2

Elle exercera cette fonction le samedi 26 août 2023 à 14h00 à l'occasion du mariage de M. Mario LE DU et Mme Virginie LE MARCHAND.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressé ;
- publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Préfet du Département d'Ille-et-Vilaine,
- M. le Procureur de la République près du Tribunal judiciaire de Rennes

Fait à Pacé, le 26 mai 2023

Le Maire

Hervé DEPOUE

